

Objet : avis sur le programme de restauration hydromorphologique des cours d'eau des bassins versants du Néal et du Guy Renault

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, la Commission Locale de l'Eau plénière du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais s'est réunie à Saint Jouan des Guérets, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique Ramard, Président de la Commission Locale de l'Eau.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Stéphane PERRIN, Région Bretagne
M. Yves CHESNAIS, EPTB Rance Frémur
M. Dominique RAMARD, Dinan Agglomération
M. Patrice GAUTIER, Dinan Agglomération
M. Loïc LEMOINE, Dinan Agglomération
M. Jean-Marie LORRE, Dinan Agglomération
M. Bruno RICARD, Dinan Agglomération
M. Philippe GUESDON, CC Côte d'Emeraude
Mme Marie-Renée GINGAT, CC Bretagne romantique
M. Jacques BENARD, Saint Malo Agglomération
M. Henri MONAT, Saint-Malo Agglomération
M. Yves DESMIDT, CC Val d'Ille-Aubigné
M. Alain MACQ, Eau et rivières de Bretagne
Mme Nicole MATHYS, Bretagne Vivante
M. Thierry NICOLAS, CŒUR Emeraude
M. Michel AUSSANT, FAUR
M. Jean-Claude LOCHET, FDAPPMA
M. Richard FONTAINE, Chambre d'agriculture
M. Florian BOUCARD, EDF
Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Dinan
M. Patrick LUNEAU, AELB

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. C. BONDU, CC Côte d'Emeraude, à M. GUESDON

M. V. CRESPEL, CC St-Méen Montauban, à M. RAMARD
M. A. LEFEUVRE, CC Bretagne rom., à Mme GINGAT
M. D. MONNIER, Rennes Métropole, à M. DESMIDT

ÉTAIENT INVITÉS :

M. Martial FAIRIER, Syndicat du Linon
M. Rémi MAILLARD, Trélivan
M. Didier QUIGNON, CC Bretagne romantique
M. Claude ROZET, Syndicat du Linon

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

M. Charles DAVID, Chambre d'agriculture
M. Elvis DENIEUL, Dinan Agglomération
Mme Marina GUERIN, Eau du Bassin Rennais
Mme Bérangère HENNACHE, Eau du Pays de St Malo
M. Xavier LAURENT, CŒUR Emeraude
Mme Lucie MARION, sous-préfecture Dinan
Mme Nathalie OLIVIERO, syndicat du Linon
Mme Béatrice VALETTE, région Bretagne
Mmes Anne LEGEAY, Typhaine MONNIER, M. Gaël KERVAREC, SAGE RFBB
Mmes Thérèse BOULAU, Valérie FOUSSARD, M. Raphaël RENAULT, EPTB Rance Frémur

- ➔ Nombre de membres titulaires en exercice : 58
- ➔ Nombre de membres titulaires présents : 21
- ➔ Nombre de membres représentés (pouvoir) : 4

La CLE est sollicitée sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau du programme de restauration hydromorphologique des cours d'eau des bassins versants du Néal et du Guy Renault.

Mme Monnier présente le programme de restauration hydromorphologique des cours d'eau des bassins versants du Néal et du Guy Renault porté par la Communauté de communes de Saint Méen Montauban et s'inscrivant dans le contrat territorial global Rance Frémur.

Ce programme est compatible avec le SAGE Rance Frémur baie de Beausais : les enjeux de tête de bassin versant et le programme ASSECC sont bien pris en compte, de même que les ouvrages bloquant la continuité écologique et les zones humides prioritaires pour la gestion.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CLE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS
26 SEPTEMBRE 2019

Échanges et discussions :

Mme Guérin indique qu'il serait souhaitable que le service environnement de la Communauté de communes de Saint Méen Montauban soit informé des actualités sur les captages souterrains de son territoire et du lien entre la ressource souterraine et la ressource de surface. Elle note que la Collectivité Eau du Bassin Rennais soutient ce programme de travaux et précise qu'elle souhaite que le LIFE ARTISAN puisse voir le jour car il est très intéressant.

M. Ramard remarque que le scénario retenu par la Communauté de communes de Saint Méen Montauban est uniquement fonction des moyens que la collectivité est prête à mettre. Il indique que ce choix démontre que les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ne seront pas atteints car les collectivités mettent moins de moyens. La date d'atteinte du bon état sera par conséquent décalée et si l'ensemble du programme de travaux est mis en œuvre le bon état ne sera atteint qu'à 30% sur ce territoire. M. Ramard conclue que les financements pour atteindre le bon état à temps devront sans doute venir d'ailleurs, sans doute d'une solidarité au niveau national.

M. Ramard propose de donner un avis favorable à ce programme de travaux avec une observation : que les notes annuelles transmises à l'agence de l'Eau et à l'Etat sur l'avancement des travaux soient également transmises à la CLE.

Avis de la CLE

La Commission Locale de l'Eau note la prise en compte de l'ensemble des enjeux du SAGE Rance Frémur baie de Beausais dans ce programme.

La CLE émet donc un avis **FAVORABLE**.

La CLE émet une **OBSERVATION** : la CLE souhaite que la note annuelle sur les travaux envoyées à l'agence de l'eau et aux services de l'Etat soit également envoyée à la CLE.

La CLE adopte à l'unanimité cet avis favorable avec une observation.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.



Dominique RAMARD
Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausais